

action injuste. Il menaça même d'abandonner les négociations ou d'empêcher le parlement canadien de ratifier le traité. Mais ses collègues, lord De Grey, sir Stafford Northcote et sir Edward Thornton, lui persuadèrent qu'il devait sacrifier les intérêts du Canada à ceux de l'Empire, et il céda à leur pression.

Voyons maintenant comment se sont réglées nos disputes de frontières. Le traité de 1842 détermina les limites qui nous séparent de l'Etat du Maine. Le plénipotentiaire anglais, lord Ashburton, abandonna aux Américains une large portion du territoire canadien en faisant observer plaisamment qu'il ne regardait pas à quelques degrés de latitude. Plus tard, le Canada eut encore à se plaindre de la délimitation des frontières de l'Orégon. Il faut reconnaître que cette fois le gouvernement américain n'obtint pas tout ce qu'il réclamait. L'an dernier, le Traité Clayton-Bulwer fut abrogé d'un commun accord sans qu'on songeât à régler la question des frontières de l'Alaska. Ce traité n'accordait aucun droit au Canada ; mais les Etats-Unis manifestant un désir pressant de l'annuler, l'occasion semblait propice de faire enfin profiter l'Amérique anglaise des avantages de la doctrine Monroe si chère aux Américains. La Grande-Bretagne consentait à la rupture d'une convention qui avait pour objet des intérêts exclusivement américains, — dans le sens géographique du mot. Le Canada espérait à bon droit que cet abandon entraînerait la solution d'un autre problème américain. Les autorités canadiennes pressèrent le gouvernement britannique d'adopter cette manière de voir. On a même affirmé qu'elles en firent une des conditions essentielles de la conférence qui siégea à Québec et à Washington, en 1898 et 1899, sous la présidence de lord Herschel ; mais évidemment, ces efforts furent vains.

On objectera peut-être qu'en compromettant les intérêts du Canada, la Grande-Bretagne a cédé à des exigences impérieuses. On peut dire aussi que ces concessions atteignaient le Canada tout entier et que les Canadiens-français n'ont pas plus que leurs concitoyens anglais le droit de s'en plaindre. Mais ce sen-